



Document d'Information Communal sur les

RISQUES MAJEURS

Guide Pratique





Édito

Depuis plusieurs années, la Ville de Châtel-Guyon s'est impliquée dans la prévention et la gestion des risques naturels et technologiques qui pourraient porter atteinte au territoire communal et à la population.

Incendies, tempêtes, inondations : le déséquilibre environnemental a des conséquences parfois dramatiques pour la sécurité des habitants.

La Municipalité se donne donc les moyens de réagir grâce à l'élaboration de son Plan Communal de Sauvegarde et de son Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).

Ce document recense l'éventail des risques majeurs sur le territoire et informe les citoyens sur les consignes individuelles de sécurité à respecter si l'un des événements évoqués se produisait.

En diffusant ce document, la Ville de Châtel-Guyon remplit son devoir d'information envers sa population qui réside ou exerce une activité dans des zones qualifiées "à risque". Nous devons tous nous montrer acteurs de notre sécurité !

Bonne lecture,

Frédéric Bonnichon
Maire de Châtel-Guyon
Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs – Février 2019
Mairie de Châtel-Guyon
10, rue de l'Hôtel de Ville 63 140 CHÂTEL-GUYON
Tél : 04 73 86 01 88 – mairie@chatel-guyon.fr
Directeur de la publication : Frédéric Bonnichon
Rédaction et maquette : Service communication
Photos : Ville de Châtel-Guyon, Fred Murol, Joël Damase, Pixabay

LES RISQUES MAJEURS À CHÂTEL-GUYON

CARTOGRAPHIE DES RISQUES MAJEURS À CHÂTEL-GUYON Page 4-5

QUELLES ACTIONS COMMUNALES ? Page 6

 L'ALERTE Page 7

La commune est exposée à 4 principaux risques majeurs

 INONDATION Page 8

 MOUVEMENT DE TERRAIN Page 9

 FEU DE FORÊT Page 10

 TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES Page 11

Comme sur l'ensemble du département, elle est également exposée aux risques

 SISMIQUE Page 12

 MÉTÉOROLOGIQUE Page 13

 SANITAIRE Page 14

LE RÔLE DES DIFFÉRENTS ACTEURS Page 15

LES NUMÉROS UTILES Page 16

Cartographie des risques

Légende :
Secteurs d'alerte

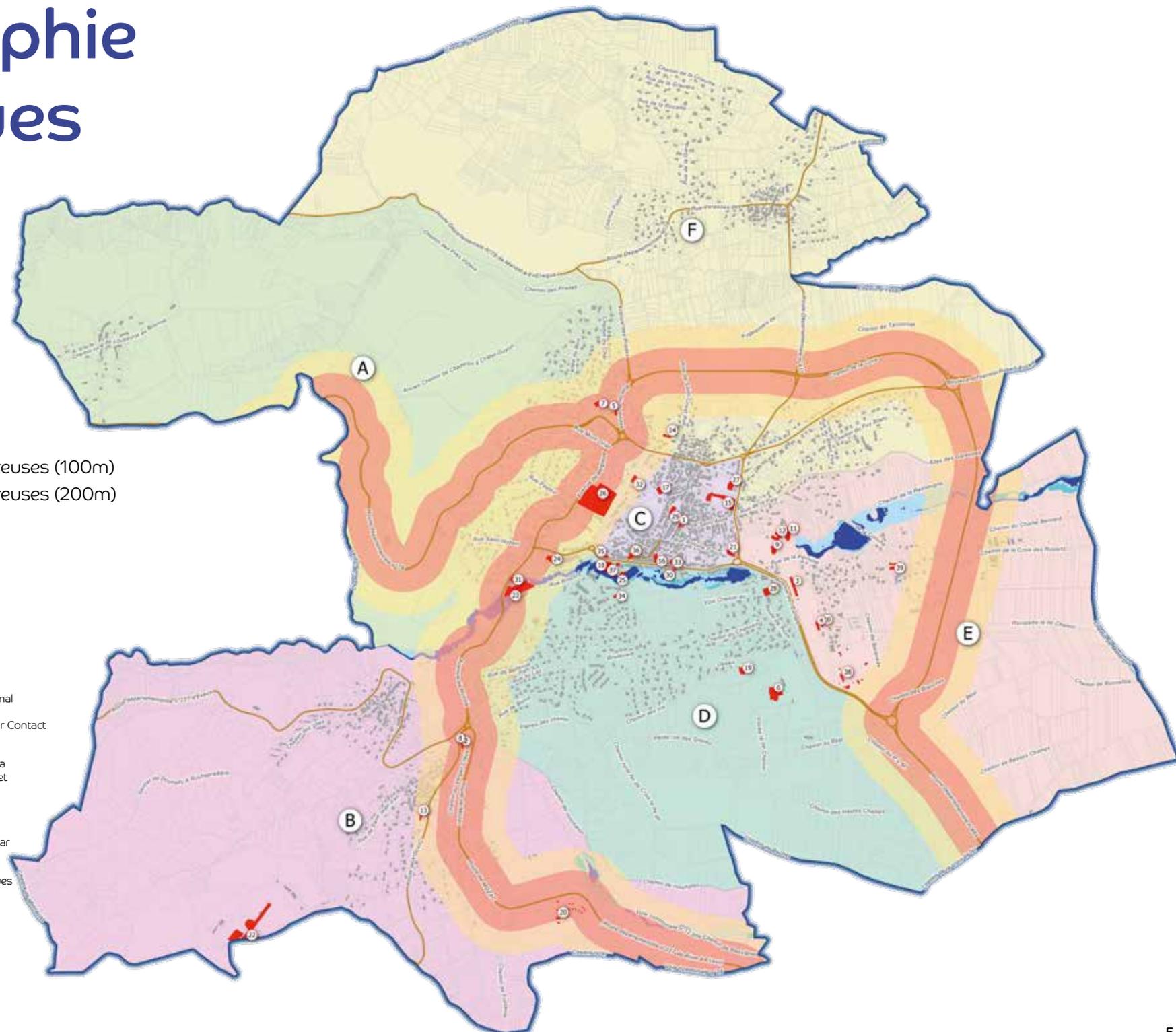
- A
- B
- C
- D
- E
- F
- Départementale
- Transport de matières dangereuses (100m)
- Transport de matières dangereuses (200m)

Aléa inondation Q100

- Fort
- Faible
- Moyen
- Résiduel

Désignation ERP

- 1- Mairie de Châtel-Guyon
- 26- Aïga Resort-Thermal
- 2- Mairie annexe St Hippolyte
- 27- CRS 48
- 3- Centre de la Mouniaude
- 28- Magasin Carrefour Contact
- 4- Gymnase de la Mouniaude
- 29- Magasin Utile
- 5- Gymnase de la vigilante
- 30- Hôtel Castel Guy
- 6- Halle des sports
- 31- Hôtel Castel Regina
- 7- Salle des fêtes de Châtel-Guyon
- 32- Hôtel Chante Grelet
- 8- Salle des fêtes de St Hippolyte
- 33- Hôtel les Tilleuls
- 9- Piscine Maurice Ravel
- 34- Hôtel de Bellevue
- 10- Salle des jeunes (Algeco)
- 35- Hôtel le Bérénice
- 11- École Élémentaire Pierre Ravel
- 36- Hôtel de Paris
- 12- École Maternelle Pierre Ravel
- 37- Hôtel du théâtre bar
- 13- École de St Hippolyte
- 38- Camping le Ranch des Volcans
- 14- École Jeanne d'Arc
- 39- Services Techniques
- 15- Collège René Champclaux
- 16- Chapelle Sacré Coeur des bains
- 17- Eglise st Anne
- 18- Casino - Théâtre
- 19- Crèche les Enfants d'Abord
- 20- Camping de la Croze
- 21- EHPAD les Candelies
- 22- Centre Médical Clémentel
- 23- Les Thermes Henry
- 24- Spa Equilibre et Bien-Être
- 25- Spa le Thermalia



L'ACTION COMMUNALE



L'ALERTE

Tout comme le Ministre de l'Intérieur et le Préfet du département, le Maire, au titre de son pouvoir de police, alerte et informe les citoyens d'une menace ou d'un événement majeur mettant en jeu la sécurité.

«En cas de risque majeur, comment suis-je alerté(e) ?»



Les sirènes du SAIP,

Début d'alerte :

Les sirènes émettent un signal de trois séquences de 1mn 41s : le signal national d'alerte.

Fin d'alerte :

Une fois le danger écarté, les sirènes émettent un son continu de 30 secondes.



Les panneaux à messages variables



Les véhicules de secours sonorisés



Messages téléphoniques, radio et télévision

«Comment m'informer de la situation ?»



Radio, télévision ou internet
France bleu - 102,5 FM
France info - 105,5 FM



Consulter www.puy-de-dome.gouv.fr



www.chatel-guyon.fr
ou réseaux sociaux

«Quelles consignes générales de sécurité dois-je respecter ?»



S'informer de l'évolution de la situation



Respecter les consignes des autorités pour votre sécurité



N'allez pas chercher vos enfants à l'école, les personnels s'assurent de leur sécurité



Ne téléphonez pas Libérez les lignes pour les secours

«Et j'applique les consignes particulières à chaque risque»

LE PRÉFET

LE MAIRE

DIRECTEUR DES OPÉRATIONS DE SECOURS (DOS)

LE COMMANDANT DES OPÉRATIONS DE SECOURS (COS)

POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL

BUREAU SECRÉTARIAT

CHEF DU PCC

EXPERTS ET ASSISTANTS TECHNIQUES

STANDARD DE CRISE

CELLULE INFORMATION COMMUNICATION

CELLULE POPULATION

CELLULE RESSOURCES



INONDATION

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone, principalement provoquée par des pluies importantes, durables et localisées.

Le risque sur la commune

Le Sardon et le ruisseau de Ronchalon sont concernés par des crues de type torrentiel causées par des pluies orageuses. Les eaux torrentielles ont la capacité d'arracher aux berges les arbres et rochers et de créer ainsi des embâcles qui augmentent la vitesse des cours d'eau.



Les actions de la commune

- Suivre l'évolution de la météo et des niveaux du cours d'eau
- Informer la population
- Activer, le cas échéant, son poste de commandement communal et mettre en œuvre les mesures prévues dans son plan communal de sauvegarde

RAPPEL
L'entretien des berges et du lit d'un cours d'eau est une obligation légale qui s'impose aux propriétaires riverains. Les inondations sont accentuées et aggravées lorsque le terrain est mal entretenu et imperméable, ce qui limite l'infiltration de l'eau.

Que faire en cas de risque ?

- Écoutez la radio et respectez les consignes des autorités
- Montez dans les étages
- Coupez le gaz et l'électricité
- Ne téléphonez pas et libérez les lignes pour les secours
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école, les personnels s'assurent de leur sécurité
- Ne cherchez pas à rejoindre votre véhicule



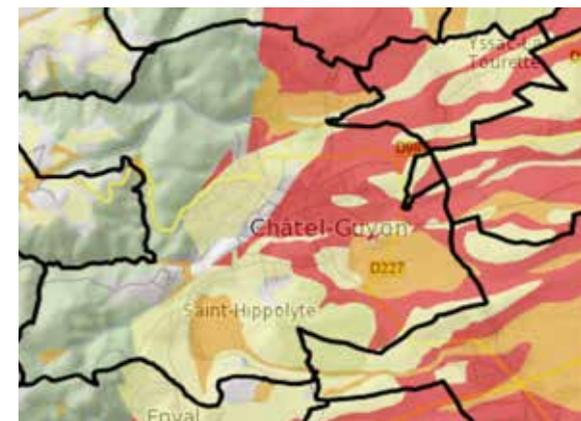
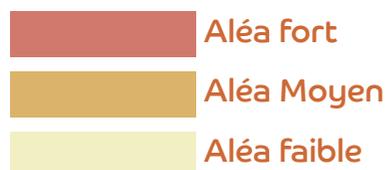
MOUVEMENT DE TERRAIN

La commune est affectée par 2 types de mouvements de terrain : les éboulements (chutes de blocs et de pierres) et les retraits-gonflements des sols argileux

Le risque sur la commune

Deux événements relatifs à des **chutes de blocs et éboulements** ont été officiellement répertoriés par le Bureau de Recherches Géologiques et Minières : en **1984** dans le quartier des écoles et en **1985** au-dessus du parking Gübler. Ils surviennent pendant les fortes pluies, les périodes de dégel ou les infiltrations d'eau. Châtel-Guyon est également touchée par **des phénomènes de retraits-gonflements** des sols argileux.

Cartographie des aléas



Les actions de la commune

- Rendre inconstructibles les zones concernées inscrites dans le plan local d'urbanisme
- Mettre en place des mesures de prévention (signalement, rénovation)
- Informer la population
- Activer, le cas échéant, son poste de commandement communal et mettre en œuvre les mesures prévues dans son plan communal de sauvegarde
- Sensibiliser les usagers en matière de construction

Que faire en cas de risque ?

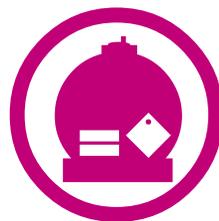
- Éloignez-vous de la zone dangereuse
- N'entrez pas dans des bâtiments endommagés
- Ne revenez pas en arrière





FEUX DE FORÊT

Les feux de forêt sont des incendies qui se propagent sur une surface d'au moins un hectare.



MATIÈRES DANGEREUSES

Le risque majeur lié au transport de matières dangereuses peut provoquer une explosion, un incendie, une émanation toxique, une pollution des sols, etc.

Le risque sur la commune

Généralement, la période de l'année la plus propice aux feux de forêt est l'été, en conséquence de la **sécheresse**, d'une **faible teneur en eau des sols** ou des **activités humaines** liées aux beaux jours (barbecue ou cigarettes mal éteints). Il concerne essentiellement toute la partie ouest de la commune où les bois occupent environ **1/3 de sa superficie**.



Les actions de la commune

- Veiller à l'accessibilité des unités de secours
- Surveiller les forêts en période critique
- Réduire la propagation du feu (débroussaillage)

RAPPEL
L'arrêté préfectoral du 2 juillet 2012 précise la nature des matériaux qui peuvent être brûlés et les conditions dans lesquelles l'opération doit être réalisée. Les interdictions permanentes sont : les lanternes célestes, le brûlage à l'air libre des déchets non végétaux et végétaux ménagers, y compris les déchets verts dits de jardin.

Interdiction de tout type de feu de plein air en cas de pointe de pollution atmosphérique ou lorsque la vitesse du vent est supérieure à 40 km/h.

Que faire en cas de risque ?

- Éloignez-vous dos au vent
- Si votre maison est menacée, ouvrez le portail de votre terrain pour faciliter l'accès des pompiers
- Arrosez le bâtiment et ses alentours
- Coupez le gaz et l'électricité



Le risque sur la commune

La commune de Châtel-Guyon peut être concernée par le risque transport de matières dangereuses en raison **d'axes routiers importants**, notamment le boulevard Nord, la rue du gymnase, les routes de Chazeron et de Mozac, les avenues de Russie, de Broqueville et de Belgique. Une réglementation de la circulation est en vigueur sur la commune.



Les actions de la commune

En cas d'accident :

- Mettre en place un périmètre de sécurité
- Informer la population
- Activer, le cas échéant, son poste de commandement communal et mettre en œuvre les mesures prévues dans son plan communal de sauvegarde

Que faire en cas de risque ?

- Écoutez la radio et respectez les consignes des autorités
- Fermez les portes, fenêtres et ventilations
- Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école, les personnels s'assurent de leur sécurité
- Ne consommez pas les produits des potagers et l'eau du robinet sans l'accord des autorités





RISQUE SISMIQUE

Un séisme ou tremblement de terre est une fracturation brutale des roches en profondeur. Les dégâts observés sont relatifs à l'intensité du phénomène (échelle de Richter), à la durée et à la fréquence des vibrations.

Le risque sur la commune

La commune de Châtel-Guyon est située dans une zone de réglementation **parasismique de niveau 3**, ce qui correspond à un aléa modéré. Un séisme étant imprévisible, l'alerte préventive des populations est impossible. Néanmoins, il existe un **réseau de surveillance départemental**.

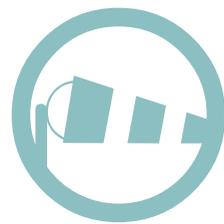


Les actions de la commune

- Veiller à l'application des règles de construction parasismiques
- Informer la population
- Activer, le cas échéant, son poste de commandement communal et mettre en œuvre les mesures prévues dans son plan communal de sauvegarde

Que faire en cas de risque ?

- À l'intérieur, abritez-vous sous un meuble
- À l'extérieur, éloignez-vous des bâtiments
- Coupez gaz et électricité
- Écoutez la radio et respectez les consignes des autorités
- Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école, les personnels s'assurent de leur sécurité

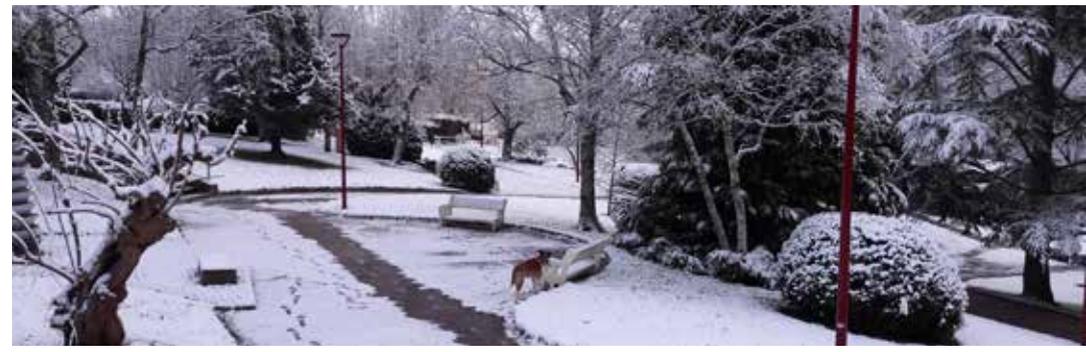


RISQUE MÉTÉOROLOGIQUE

Tempêtes, vents violents, chutes de neige ou canicules, les conditions météorologiques parfois violentes constituent un risque matériel et humain important.

Le risque sur la commune

Si les coups de **vent violent** et les **tempêtes** sont les phénomènes météorologiques les plus fréquents, la commune de Châtel-Guyon est aussi exposée à des épisodes de **fortes chutes de neige** et de **températures extrêmes**.



Les actions de la commune

- Suivre l'évolution de la situation à partir des bulletins de Météo France
- Informer la population
- Activer, le cas échéant, son poste de commandement communal et mettre en œuvre les mesures prévues dans son plan communal de sauvegarde ainsi que les plans spécifiques : grand froid, neige, canicule

Que faire en cas de risque ?

- Écoutez la radio et respectez les consignes des autorités
- Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école, les personnels s'assurent de leur sécurité
- Limitez vos déplacements

RAPPEL en cas de canicule :

- Inscrivez-vous et faites inscrire vos proches ou connaissances vulnérables sur la liste actualisée de la mairie.
- Évitez les sorties et les activités physiques, buvez régulièrement de l'eau





RISQUE SANITAIRE

Les risques sanitaires sont ceux susceptibles d'affecter la santé de la population à cause d'agents infectieux : virus, bactéries, parasites.

LES ACTEURS DE LA GESTION DE CRISE

Le risque sur la commune

- **La pandémie** (grippale par exemple) est une épidémie caractérisée par la diffusion rapide et géographiquement très étendue (sur plusieurs continents, voire au monde entier), d'un nouveau sous-type de virus.
- **Les épizooties** sont des maladies qui frappent simultanément un grand nombre d'animaux et qui peuvent représenter un risque important pour la santé humaine.



Les actions de la commune

- Activer le plan de continuité d'activité au sein de ses services, afin d'assurer en permanence ses missions essentielles
- Jouer un rôle prépondérant auprès de la population dans le dispositif global piloté par la préfecture
- Disposer d'une organisation capable de vacciner l'ensemble de la population châtelguyonnaise en quelques jours
- Informer la population

Que faire en cas de risque sanitaire ?

- Lavez-vous régulièrement les mains
- Faites-vous vacciner
- Consultez votre médecin en cas de symptômes grippaux
- Ecoutez la radio et respectez les consignes des autorités
- Évitez tout contact avec un malade



EN CAS DE RISQUE MAJEUR, QUI FAIT QUOI ?

L'État :

La Préfecture, les services de secours (police et pompiers), les experts, les hôpitaux.

La commune :

Les élus, les services municipaux, les entreprises, les habitants.



INFORMATIONS UTILES

Numéros d'urgence



- 112** Appel d'urgence européen
- 18** Pompiers
- 15** SAMU
- 17** Police Nationale
- 114** Secours pour les personnes ayant des difficultés à entendre ou à parler
- 04 73 86 01 22** Police Municipale

S'informer



- France Bleu Pays d'Auvergne**
102.5 FM
- Préfecture**
www.puy-de-dome.gouv.fr
- Météo France**
3250 (numéro payant)
www.vigilance.meteofrance.com

Mes numéros utiles

Médecin traitant :

Hôpital :

Assurance :

Autres :



Châtel Guyon
Mairie de Châtel-Guyon
10, rue de l'Hôtel de Ville
63 140 CHÂTEL GUYON
04 73 86 01 88
mairie@chatel-guyon.fr
www.chatel-guyon.fr

